

PROCES VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE
du COMITE-DIRECTEUR du MERCREDI 9 MARS 2022 à 17 heures 30
Espace Culturel la Galerie à CLOUANGE

Pour l'Eurométropole de Metz

MM. LEOMY (Amanvillers) ; FACHOT - Mme LAEUFFER (Jussy) ; CLARIS (Lessy) ; **SEBBEN (1^{er} Vice Président)** – BESSON - Mme SPORMEYEUR (Saulny) ; BOTELLA (Ste Ruffine) ; MM. FAVRE - LECLAIRE (Vaux) ; DIEUDONNE (Vernéville)

Pour la communauté de communes Pays Orne Moselle

MM. DOS SANTOS - REPERT (Amnéville) ; AUSESKEY (Bronvaux) ; BOLTZ – Mme THOMAS (Clouange) ; LACAVA (Moyeuve Grande) ; SCHWEIZER (Moyeuve Petite) ; MULLER - MEOCCI (Marange Silvange) ; BROCKLY – Mme SUSANJ (Pierrevillers) ; RISSER (Rombas) ; **MATELIC (Président)** - SCHONS (Rosselange) ; M. MOUGIN (Vitry sur Orne)

Pour la communauté de communes Rives de Moselle

MM. SPINELLI (Fèves) ; BIGOT (Gandrange) ; DE SANCTIS - D'AMORE (Mondelange) ; **Mme BAROTTE (2^{ème} Vice Présidente)** (Norroy le Veneur) – Mme BECKER (Norroy le Veneur) ; MM. GIRCOURT – ARNOULD (Plesnois) ; SCHMELTER (Richemont) . HENRY (Semécourt) ; WILLAUME (Talange)

Communes

MM. GERARD – SCHOENACKER (Ancy-Dornot) ; LEJEAU (Mars la Tour) ; POUGET - LEROY (Rezonville-Vionville) ; HUMBERT - SPANG (Tronville)

Etaient absents et avaient donné procuration :

Mme LOGIN (Amanvillers)	à M. LEOMY (Amanvillers)
M. BENABID (Moyeuve-Grande)	à M. LACAVA (Moyeuve-Grande)
M. DUMON (Rombas)	à M. RISSER (Rombas)
Mme SUTTER (Saulny)	à Mme SPORMEYEUR (Saulny)

Etaient absents, excusés :

MM. SCHURCH - MULLER (Gravelotte) ; PHILIPPE (Lessy) ; KENNEL - GLESER (Lorry les Metz) ; CARL (Ste Ruffine) ; DUCHE (Vernéville) ; CODATO (Bronvaux) ; DE MOURA – CLAUSSE (Montois la Montagne) ; STIBLING (Moyeuve Petite) ; COVALCIQUE - KLAMMERS (Ste Marie aux Chênes) ; Mme LAHEURTE (Vitry sur Orne) ; PATRIGNANI (Fèves) ; MANGONI (Gandrange) ; FRIDRICK (Richemont) ; PIRES (Semécourt) ; Mme RUMML (Talange) ; PELOSATO (Mars la Tour) ; Mme LEMOINE GRABAREK – M. BOUTELOU (Puxieux)

Assistaient également à cette réunion :

MM. POSTERA – GAVINA (Roncourt)

Mme MOLLENTHIEL, Trésorière de Montigny Pays Messin

Monsieur MATELIC remercie la municipalité la commune de Clouange pour l'accueil du comité directeur du SIEGVO pour son assemblée et passe ensuite la parole à M. BOLTZ maire de Clouange pour un mot d'accueil.

Le Président fait part des procurations et souligne la présence de Mme MOLLENTHIEL, Trésorière de Montigny Pays Messin.

Constant que le quorum était atteint, le Président passe à l'examen de l'ordre du jour.

I – APPROBATION DES PROCES VERBAUX DES REUNIONS PRECEDENTES

Les procès verbaux de l'assemblée générale du vendredi 21 janvier 2022 et de la réunion du bureau du comité directeur du mardi 15 février 2022 sont approuvés à l'unanimité.

II – COMPTE DE GESTION – Année 2021

Le compte de gestion est établi à l'aide de la comptabilité, en partie double, tenue par le Trésorier principal de Montigny Pays Messin, Receveur du syndicat. Les résultats du compte de gestion sont conformes à ceux du compte administratif.

Le quitus au receveur est voté à l'unanimité.

Adopté à l'unanimité.

III – COMPTE ADMINISTRATIF 2021

Le compte administratif 2021 est présenté par M. Sebben, 1^{er} Vice Président et présente les résultats suivants :

	Mandats émis	Titres émis	Reprise des résultats antérieurs	Résultat ou solde
FONCTIONNEMENT (total)	9 294 975,44 €	10 137 148,41 €	296 990,66 €	1 139 163,63 €
INVESTISSEMENT (total)	3 261 084,18 €	2 918 057,07 €	318 638,88 €	- 24 388,23 €
Dont 1068		0 €		
Total du budget	12 556 059,62 €	13 055 205,48 €	615 629,54 €	1 114 775,40 €

Ainsi, le compte administratif 2021 fait apparaître :

- un excédent d'exploitation de 1 139 163,63 €,
- un déficit d'investissement de 24 388,23 €,
- un résultat brut de clôture de 1 114 775,40 €,
- des restes à réaliser à hauteur de 522 680,61 € en dépenses et 75 000,00 € en recettes,
- En conséquence, un résultat net de clôture de 667 094,79 € (Excédent).

Conformément aux dispositions réglementaires, M. MATELIC se retire et M. SEBBEN, 1^{er} Vice Président soumet le compte administratif 2021 au vote.

Il est adopté à l'unanimité.

Adopté à l'unanimité.

IV – AFFECTATION DU RESULTAT D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE 2021

En tenant compte des restes à réaliser, le compte administratif 2021 présente un besoin de financement d'un montant de 472 068,84 €. Le comité directeur décide à l'unanimité de contribuer à ce besoin de financement de la section d'investissement par prélèvement de l'excédent d'exploitation au 31 décembre 2021 imputé au compte 1068.

Le comité directeur décide à l'unanimité d'inscrire le solde disponible, soit 667 094,79 € en recettes de fonctionnement au compte 002 Excédents antérieurs reportés.

Adopté à l'unanimité.

V – BUDGET PRIMITIF 2022

Le comité directeur vote à l'unanimité le budget primitif 2022 arrêté aux sommes ci-dessous :

	RESTE A REALISER	PROPOSITIONS NOUVELLES	TOTAL
Investissement	522 680,61	3 996 051,28	4 518 731,89
Fonctionnement		10 535 684,68	10 535 684,68

RECETTES			
	RESTE A REALISER	PROPOSITIONS NOUVELLES	TOTAL
Investissement	75 000,00	4 443 731,89	4 518 731,89
Fonctionnement		10 535 684,68	10 535 684,68

Adopté à l'unanimité.

VI – OUVERTURE D'UNE LIGNE DE TRESORERIE AUPRES DE LA BANQUE POSTALE

Le comité directeur autorise le Président à signer le contrat d'ouverture d'une ligne de trésorerie auprès de la Banque Postale aux conditions ci-après :

- Montant : 350 000 €
- Taux d'intérêt : 0,860 % l'an
- Commission d'engagement : 350 € à la date de prise d'effet du contrat
- Commission de non utilisation : 0,150% du montant maximum non utilisé.

Adopté à l'unanimité

VII – ADHESION AU CONTRAT GROUPE RISQUE SANTE A COMPTER DU 1^{ER} JANVIER 2023

Le comité directeur décide, à la majorité avec deux abstentions de se joindre à la procédure de mise en concurrence pour la passation de la convention de participation pour le risque Santé que le Centre de Gestion de la Moselle va engager en 2022.

Les tarifs et garanties seront soumis au SIEGVO préalablement afin de décider de signer ou non la convention de participation souscrite par le Centre de Gestion de la Moselle à compter du 1^{er} janvier 2023.

M. MATELIC, Président du SIEGVO : Après le risque Prévoyance, le CDG 57 va lancer une consultation pour le risque Santé. Actuellement, le SIEGVO participe pour le paiement de la cotisation mutuelle à hauteur de 20 € pour une personne seule et à hauteur de 50 € pour une famille. Toutes les collectivités ne le font pas mais à compter de 2026, la participation sera obligatoire. Le Décret prévoit une valeur de 30 € avec une participation minimum de 50 % de ce montant soit 15 €. C'est une participation minimum mais les collectivités peuvent décider de donner plus.

M. CLARIS, délégué de Metz Métropole (Lessy) : Juste une petite précision, chaque commune de la Moselle affiliée au Centre de Gestion doit théoriquement faire un débat et ensuite mandater le comité de pilotage du Centre de Gestion. J'en parle en connaissance de cause parce que je siége au comité de pilotage. En fait la chronologie se passera de la façon suivante : si on mandate le centre de gestion le comité de pilotage examinera à la prochaine réunion les demandes reçues et les demandes seront réceptionnées jusqu'en mai. A la suite les différents cabinets d'assurances seront consultés. Le but est d'être le plus nombreux possible pour obtenir les conditions les plus avantageuses. Au deuxième semestre 2022, on aura les résultats et il faudra ensuite prendre une délibération pour accepter ou pas d'adhérer aux contrats qui seront proposés, pour une mise en œuvre au 1^{er} janvier 2023. Quant aux décrets d'application, ils viennent de sortir et il y a encore quinze jours, on ne connaissait pas encore les montants. Il y aura la même chose à faire au niveau de la prévoyance pour laquelle la participation minimum sera de 5 € si ma mémoire est bonne.

M. MATELIC : Merci. Comme l'a précisé Yves CLARIS, chaque collectivité est libre d'adhérer ou pas. La notion de contrat groupe signifie que plus on est nombreux, plus on arrive à négocier. Ensuite si la collectivité prend ce contrat santé, rien n'oblige ses agents à y adhérer. Etant également Président du Centre de Gestion de la Moselle, je vais m'abstenir sur ce vote et la convention sera signée par M. SEBBEN, 1^{er} Vice Président.

Etant membre du comité de pilotage, M. CLARIS s'abstient également de voter.

Adopté à la majorité avec deux abstentions

VIII – AVENANT N°1 AU MARCHE PRESTATIONS D'ASSURANCES – Lot n°2 Bris de machines

Le comité directeur décide à l'unanimité d'autoriser le Président à signer l'avenant n°1 au marché Prestation d'assurances lot n°2 Bris de machines.

Cet avenant formalise le changement de titulaire du marché suite à la fusion entre la société JFB Assurances titulaire initial du marché avec le cabinet d'assurances Pierre Hoenner et Associés. La nouvelle société créée a été dénommée NEOREN Assurances située 90 rue Charles de Gaulle à St Amarin (68550). Cette société se substitue à JFB Assurances dans ses droits et obligations.

Les autres clauses du marché demeurent inchangées.

Adopté à l'unanimité

VIII – TABLEAU DES EMPLOIS – Mise à jour

Le comité directeur décide à l'unanimité de modifier le tableau des emplois comme suit :

TITULAIRES TEMPS COMPLET

- La création d'un poste d'adjoint technique principal 1^{ère} classe pour pourvoir à la nomination d'un agent au titre de l'avancement de grade,
- La suppression d'un poste d'adjoint technique suite à la radiation d'un agent par voie de la mutation,
- La création d'un poste de Rédacteur pour pourvoir à la nomination d'un agent suite à la réussite au concours.

NON TITULAIRES TEMPS COMPLET

- La création d'un poste de technicien pour pourvoir à la nomination de la personne recrutée en tant que Responsable du service exploitation

Le tableau des emplois est fixé comme suit :

- 53 titulaires permanents, (dont 4 vacances de poste et 5 agents en disponibilité),
soit 44 agents en présence effective
- 2 auxiliaires permanents à temps non complet (femmes de service),
- 1 poste d'adjoint technique contractuel,
- 1 poste de technicien contractuel,

soit 57 agents dont 5 vacances de poste et 5 disponibilités, soit 47 agents en présence effective.

Adopté à l'unanimité

IX – COMMUNICATION DU PRESIDENT

TABLEAU DE BORD ARRETE AU 28 FEVRIER 2022

M. SEBEN fait un état des travaux en cours à fin février 2022.

Monsieur MATELIC informe les délégués qu'une visite des installations du SIEGVO sera organisée avant l'été. L'invitation parviendra aux délégués suffisamment tôt de façon à ce que chacun puisse prendre ses dispositions.

Les travaux de la station de Roncourt avancent et il risque d'y avoir quelques retards en raison de la difficulté d'approvisionnement. De la même façon, il risque d'y avoir des surcoûts qui seront formalisés par des avenants.

La prochaine assemblée générale aura lieu le MERCREDI 15 JUIN 2022 à la salle des Fêtes de SEMECOURT.

Fait à Amanvillers, le 23 mars 2022
Le Président du SIEGVO,

V. MATELIC